

**Zeitschrift:** Schweizerische Zeitschrift für Kriminologie = Revue suisse de criminologie = Rivista svizzera di criminologia = Swiss Journal of Criminology

**Herausgeber:** Schweizerische Arbeitsgruppe für Kriminologie

**Band:** 5 (2006)

**Heft:** 2

**Rubrik:** Nouvelles technologies et criminalité : nouvelle criminologie? : Comptendu du congrès du Groupe suisse de criminologie (Interlaken, 8-10 mars 2006)

### **Nutzungsbedingungen**

Die ETH-Bibliothek ist die Anbieterin der digitalisierten Zeitschriften. Sie besitzt keine Urheberrechte an den Zeitschriften und ist nicht verantwortlich für deren Inhalte. Die Rechte liegen in der Regel bei den Herausgebern beziehungsweise den externen Rechteinhabern. [Siehe Rechtliche Hinweise.](#)

### **Conditions d'utilisation**

L'ETH Library est le fournisseur des revues numérisées. Elle ne détient aucun droit d'auteur sur les revues et n'est pas responsable de leur contenu. En règle générale, les droits sont détenus par les éditeurs ou les détenteurs de droits externes. [Voir Informations légales.](#)

### **Terms of use**

The ETH Library is the provider of the digitised journals. It does not own any copyrights to the journals and is not responsible for their content. The rights usually lie with the publishers or the external rights holders. [See Legal notice.](#)

**Download PDF:** 12.02.2025

**ETH-Bibliothek Zürich, E-Periodica, <https://www.e-periodica.ch>**

Raphaël Brossard

## Nouvelles technologies et criminalité: nouvelle criminologie?

Compte-rendu du congrès du Groupe suisse de criminologie (Interlaken, 8–10 mars 2006)<sup>1</sup>

Les nouvelles technologies, lors de leur développement et dès leur introduction sur le marché, sont porteuses d'espoirs de progrès. En matière de criminalité, ces attentes sont aussi nombreuses que parfois utopiques mais tendent toutes vers une meilleure prévention des risques, une répression plus efficace et donc globalement à une réduction de la criminalité. Mais comme bien souvent, toute médaille ayant son revers, les innovations technologiques ne servent pas qu'à l'application de théories criminologiques sécuritaires mais à donner également de nouveaux moyens d'action à des criminels qui ne manquent pas d'imagination. Les nouvelles technologies pourraient aussi bien faire reculer la criminalité que la faire augmenter si elles ne sont pas correctement maîtrisées.

Souvent perçues comme de meilleurs outils pour arrêter les criminels, les nouvelles technologies n'en sont pas moins une manière d'établir la vérité liée à des actes délictueux et de disculper les personnes qui y sont étrangères. Il est vrai que l'ADN, par exemple, a permis de clore certains anciens dossiers dont l'issue aurait été sans espoir sans cet outil aussi efficace que fiable. En tous les cas, la panoplie des nouvelles technologies ne cesse de s'accroître, touchant des domaines de plus en plus nombreux, et contribue autant à faire proliférer les occasions et les moyens de commettre de nouveaux délits qu'à optimiser la recherche de leurs auteurs.

Depuis une dizaine d'années, la montée en popularité d'Internet n'a cessé d'augmenter et ses effets pervers également. Des études ont été menées pour contribuer à mieux connaître le cercle des consommateurs de pornographie sur Internet. Au contact de sujets ayant été choisis pour suivre une thérapie suite à des problèmes de pédopornographie dans le cadre de l'application du sursis (article 41 CPS), deux constatations apparaissent: premièrement, les internautes pédopornographes qui ne passent pas à l'acte ne sont pas différents psychologiquement

et socialement de tout un chacun; deuxièmement, les personnes qui passent à l'acte sont déviantes et ont un problème pathologique que l'on retrouve dans les tests psychologiques dont les résultats se distinguent du comportement moyen.

De manière plus précise encore, une étude a eu pour but d'analyser les profils des internautes amateurs de pédopornographie au Québec, et donne un regard très intéressant sur ce phénomène inquiétant et malheureusement très actuel. Parmi près de 200 sujets ayant fait l'objet d'une enquête de police et qui ont été mis en accusation, l'analyse a dégagé trois profils distincts, à savoir: «l'explorateur», plutôt jeune et curieux; le «pervers», d'âge mûr, qui est soit solitaire, soit organisé dans des échanges de matériel pédopornographique, et le «mature polymorphe», qui commet plus d'actes criminels et notamment passe aussi à l'agression sexuelle.

Mobilité et rapidité sont également des qualités toujours plus indispensables de nos jours faisant du téléphone portable un outil incontournable. En 10 ans, le marché de la télécommunication mobile a explosé. Les intérêts commerciaux tels que la navigation, le tracking ou la distribution d'informations sont le principal moteur du développement des techniques de localisation que les domaines sécuritaires ont profité d'utiliser pour leurs besoins spécifiques (localisation par les services de secours, surveillance judiciaire). Loin des phantasmes télévisuels d'une localisation au mètre près, il est aujourd'hui possible en Suisse de déterminer la position d'un téléphone portable dans un rayon de 250 mètres environ à une dizaine de kilomètres en fonction du nombre et de la position des antennes de réseau à proximité de l'appareil recherché. La principale problématique réside

<sup>1</sup> Le présent compte rendu n'a qu'un but d'information. Pour le détail des conférences, on se référera aux actes: Sandro Cimichella, André Kuhn, Marcel Alexander Niggli (Eds), «*Neue Technologie und Kriminalität: Neue Kriminologie? Nouvelles technologies et criminalité: nouvelle criminologie*», Verlag Rüegger, Zurich, Herbst/automne 2006.

dans l'échange de carte SIM par les délinquants, nécessitant un important travail de recouplement des données. Dans le cadre d'une enquête judiciaire<sup>2</sup>, une fois la localisation effectuée, il est encore nécessaire d'identifier l'utilisateur par des écoutes en temps réel. Outre le manque de précision, la capacité de déterminer la position d'un appelant fournit des informations précieuses en matière judiciaire mais permet également de sauver des vies pour les personnes à secourir.

Dans le domaine pénitentiaire, sécurité et liberté se côtoient tout en s'opposant fondamentalement. Les progrès en matière de communication et de télécommunication ne sont pas bannis des établissements de privation de liberté mais sont proposés en tenant compte des intérêts des détenus mais également de la protection du personnel de l'établissement pénitentiaire ainsi que de la population et plus spécialement des victimes. En dépit des moyens de communication toujours plus nombreux offerts aux détenus afin de leur permettre de garder contact avec le monde extérieur, l'usage abusif

du téléphone portable est un problème en augmentation auquel il faut trouver une solution efficace.

Le congrès, par son importante fréquentation, a démontré l'intérêt porté aux problématiques soulevées par les nouvelles technologies en matière de lutte contre la criminalité. Reste à se demander s'il est nécessaire d'avoir recours à tous les outils disponibles pour chaque cas d'enquête. A cette question, nous laisserons au bon sens des enquêteurs et magistrats le soin de peser les intérêts de l'enquête et les contraintes de rapidité, de fiabilité et de coût. Les technologies ne restent en effet que des outils dont l'efficacité réside bien souvent dans les compétences de ceux qui les emploient.

**Raphaël BROSSARD**

*Université de Fribourg*

*Droit pénal et criminologie*

*Av. de Beauregard 11*

*CH-1700 Fribourg*

*raphael.brossard@unifr.ch*

<sup>2</sup> Environ 10 personnes/100 000 habitants voient leur téléphone portable localisé chaque année en Suisse lors d'enquêtes de police judiciaire.